

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

(Exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil communautaire se réunira en séance ordinaire le :

**Lundi 2 mars 2020 à 20h
en Mairie d'Ozoir-la-Ferrière
salle du Conseil municipal
45 avenue du Général-de-Gaulle**

Numéro de rapport	Objet de la délibération	Rapporteur
	Validation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019	Jean-François Oneto
001	Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués	Jean-François Oneto
002	Modification de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil communautaire	Jean-François Oneto
003	Avenant à la convention pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers	Jean-François Oneto
004	Approbation du compte de gestion au Trésorier - Budget principal 2019	Guy Desamaison
005	Vote du compte administratif - Budget principal 2019	Guy Desamaison
006	Affectation du résultat de la section fonctionnement	Guy Desamaison
007	Bilan des acquisitions et cessions 2019	Guy Desamaison
008	Approbation du compte de gestion au Trésorier - Budget annexe ZAE 2019	Guy Desamaison
009	Vote du compte administratif - Budget annexe ZAE 2019	Guy Desamaison

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 24 février 2020

Jean-François ONETO
Président de la Communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
Maire d'Ozoir-la-Ferrière
Conseiller départemental de Seine-et-Marne

